

OBJET

**PERSONNEL -
Modification de la
délibération du 2
novembre 2020
portant modification
du Règlement
intérieur relatif au
temps de travail -
Cycle de travail des
agents des régies
voirie - Signalisation
- Eclairage public.**

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
09/11/2021

Date d'affichage :
22/11/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum :16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Colette BLERIoT représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Lors de la séance du 2 novembre 2020, le règlement intérieur relatif au temps de travail, adopté en 2017, a été modifié afin d'instaurer une modulation du cycle de travail des agents travaillant au sein des régies voirie, signalisation et éclairage public, comme suit :

Du 1^{er} septembre au 31 mai :

- du lundi au jeudi : de 7h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- le vendredi : de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Du 1^{er} juin au 31 août : les horaires sont fixes et continus, de 6h00 à 13h45 du lundi au jeudi et de 6h00 à 13h00 le vendredi.

Par ailleurs, il était indiqué que :

- le temps de travail hebdomadaire est de 38 heures,
- un temps de pause de 20 minutes est mis en place pour 6 heures de travail consécutif,
- les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent jusque 16h30, pendant la période du 1^{er} juin au 31 août, seront récupérées.

De manière dérogatoire, il convient de préciser qu'en cas de déclenchement du Plan canicule, les heures effectuées en-dehors du temps de travail normal pourront faire l'objet d'une rémunération.

Le comité technique a émis un avis lors de sa séance du 21 octobre dernier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver les modifications apportées aux dispositions de la délibération du 2 novembre 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211115-54278-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22 novembre 2021

Publication : 22 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation